



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Budget primitif 2019 - Budget principal Ville

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D14-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1^{er} avril 2019

N° 14 - Budget primitif 2019 - Budget principal Ville

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Sommaire

- I - Cadre général du budget
- II - La section de fonctionnement
- III - La section d'investissement
- IV - Les données synthétiques du budget
- V - L'endettement
- VI - La consolidation des budgets
- VII – Le Plan pluriannuel

I – Cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 7 février 2019 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de réduire l'encours de la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Le projet de budget 2019 a été réalisé sur des estimations concernant les dotations de l'Etat.

Un réajustement des inscriptions sera effectué lors du conseil municipal suivant par décision modificative.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (médiathèque, musée, école de musique, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses participations en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal par d'autres collectivités. Les recettes totales s'élèvent à 10 413 904,01 € y compris la reprise du résultat 2018 d'un montant de 1 924 066,01 € dont 482 352,60 € correspondant à l'excédent 2017 de fonctionnement déduction faite du déficit d'investissement d'un montant de 18 503,29 € du budget annexe Eau et qui sera reversé à Vals de Saintonge communauté sur 2019.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 sont les suivants : (à noter sur l'exercice 2014, un montant exceptionnel du chapitre 77 correspondant à l'indemnité du sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA					2019
	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisions
Atténuations de charges	3 084,89 €	4 237,49 €	455,31 €	14 484,76 €	3 655,48 e €	2 000 €
Produits des services, du domaine, des ventes	201 814,53 €	292 331,76 €	204 307,06 €	243 708,13 €	236 532,75 €	248 727 €
Impôts et taxes	5 475 994,07 €	5 642 622,29 €	5 476 266,18 €	5 544 002,52 €	5 882 101,52 €	5 949 102 €
Dotations et participations	2 270 566,63 €	2 136 836,68 €	2 101 324,22 €	2 120 810,05 €	2 187 102,47 €	2 063 049 €
Autres produits de gestion courante	151 847,40 €	130 575,64 €	911 241,87 €	112 085,03 €	98 570,61 €	81 770 €
Produits financiers	16,73 €	99,39 €	90,27 €	163,10 €	75,00 €	
Produits exceptionnels	1 974 844,15 €	58 332,55 €	152 432,58 €	251 644,57 €	761 304,74 €	5 000 €
Reprise provisions		100 000,00 €		240 078,00 €	241 592,00 €	116 490 €
Opérations d'ordre	211 835,97 €	6 960,25 €	62 185,97 €	113 240,34 €	128 975,49 €	23 700 €
Total budget	10 290 004,37 €	8 371 996,05 €	8 908 303,46 €	8 640 216,50 €	9 539 910,06 €	8 489 838 €
					Reprise résultat 2018 Y compris le résultat 2017 Eau	1 924 066,01 €
					TOTAL	10 413 904,01 €

Les principales recettes sont les suivantes :**1 - Les dotations et participations : 2 063 049 € €**

La baisse de ce poste de 5,67 % par rapport au réalisé 2018 est principalement due à la reconduction de la faction cible de la DSR à hauteur de 50 % du réalisé 2018, comme le prévoit la loi de finances 2019 dans le cas où la commune ne serait pas éligible en 2019, ainsi qu'à la non reconduction de la subvention du FNADT dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

A ce stade, les dotations sont estimées en fonction des données connues à ce jour. Le réajustement s'effectuera lors des notifications par décision modificative.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	880 972 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	616 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 832 €	181 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 764 301 €	1 677 972 €

- aux compensations versées au titre d'exonérations de fiscalité pour un montant de 238 256 € notifié pour 2019, compensation TF 11 857 € et TH 226 399 €.
- à l'aide de l'Etat dans le dispositif des emplois aidés pour 78 000 €
- au versement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement estimé à 7 000 €,
- à la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés de 8 580 €,
- à la participation de l'Etat dans le cadre du recensement de la population de 14 499 €,
- à la dotation spéciale instituteur de 2 185 €,
- à des participations de la Région, du Département et de la Communauté de communes dans le cadre du sport, et de la culture :
 - o Au titre du sport : Région : 8 600 € - Département : 16 177 €
 - o Au titre de la culture : Département : Ecole de musique 5 480 €, Communauté de communes : musée 6 300 €,

2 – Impôts et taxes : 5 949 102 €

Ce poste comprend outre la fiscalité directe : taxe d'habitation et taxes foncières, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales – FPIC, les droits de mutations, la taxe sur la publicité extérieure – TLPE, les droits de place du marché et des foires et la taxe sur les pylônes.

A ce stade, par rapport au réalisé 2018, ce poste est en augmentation de 1,14 % soit un montant de 67 000 €.

Les impôts locaux : la taxe d'habitation et les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti représentent 53 % des recettes de fonctionnement de l'exercice.

- Les taux

Comme indiqué lors du vote du débat d'orientation budgétaire, les taux restent inchangés :

Taxe d'habitation	13,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,12 %

- Les bases

	Bases 2018	Bases notifiées Etat 1259- 2019	Taux	Produit estimé 2019
Taxe habitation	9 245 702 €	9 775 000 €	13,06 %	1 276 615 €
Taxe habitation s/logements vacants	302 722 €		13,06 %	
Taxe foncière s/ bâti	9 913 893 €	10 185 000 €	31,12%	3 169 572 €
Taxe foncière s/ non bâti	102 257 €	111 700 €	58,12 %	64 920 €
Total produit 2019				4 511 107 €

Produit de la fiscalité	Réalizations					Estimation 2019
	2014	2015	2016	2017	2018	
Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non-bâti	3 932 830 €	4 044 087 €	3 987 811 €	4 022 357 €	4 395 031 €	4 511 107 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

L'attribution de compensation instaurée en 2013, lors du passage en TPU, taxe professionnelle unique, évolue en fonction des transferts de compétences à la communauté de communes. Son montant est validé par la CLETC – Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Pour 2019, le montant s'élève à 1 006 711 € prenant en compte le transfert de la compétence GEMAPI.

Les autres taxes : correspondent à la taxe sur les pylônes : 7 284 €, à la taxe locale sur la publicité extérieure : 100 000 €, à la taxe additionnelle aux droits de mutation : 190 000 €, aux droits de place : 40 000 € et au reversement par la Communauté de communes de Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 94 000 €.

3 – Produits des services et du domaine : 248 727 €

Il s'agit des recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population, école de musique, médiathèque, musée, redevances d'occupation du domaine public, le cimetière, ainsi que la facturation des mises à disposition de personnel à la communauté de communes et aux budgets annexes Transports et Salle de spectacle EDEN.

Le détail est le suivant :

CDC – remboursement taxes foncières Garousserie	34 000 €
Remboursement assurances budgets Bâtiment commercial et assainissement	2 580 €
Redevance occupation du domaine public	18 947 €
Produit de la régie photocopies	2 000 €
Produit des sanisettes	600 €
Produit location matériel et mini bus	2 000 €
Mise à disposition personnel CDC	33 000 €
Cimetière	9 500 €
Ecole musique	50 000 €
Médiathèque	6 000 €
Musée visites	900 €
Musée vente boutique	1 500 €
Occupation du domaine public (échafaudages)	1 200 €
Facturation personnel budget Transports	20 000 €
Facturation personnel budget Salle de spectacle EDEN	66 500 €
TOTAL	248 727 €

4 – Les autres produits de gestion : 81 770 €

Sur ce poste, sont comptabilisés les produits des loyers : 56 800 €, les revenus des affermage, terres : 1 370 €, affermage de l'aire de camping-cars : 5 000 €, la participation des agents aux chèques déjeuner 17 000 € et la refacturation de la taxe d'ordures ménagères aux locataires 1 600 €.

5 – Résultat 2018 : 1 924 066,01 €

La reprise du résultat 2018 d'un montant global de 1 924 066,01 € comprend la reprise du résultat du budget annexe Eau d'un montant net de 482 352,60 € (excédent de fonctionnement 500 855,89 € - déficit d'investissement 18 503,29 €) transféré à Vals de Saintonge communauté au 1^{er} janvier 2018 et qu'il convient d'intégrer au budget principal Ville avant le transfert à Vals de Saintonge communauté. Le résultat net de l'exercice 2018 pour le budget principal Ville s'élève à 1 441 713,41 €.

LES DEPENSES sont constituées par les salaires des agents communaux pour 47,48 %, des dépenses à caractère général : achats de fournitures, fluides, prestations de services effectuées, entretien des bâtiments, pour 21,26 %, des dépenses de gestion courante : subventions versées aux associations et aux organismes de regroupement, frais de l'assemblée locale, pour 10,87 % et les intérêts de la dette pour 3,57 %. Les dépenses totales s'élèvent à 8 480 194,01 € et le virement à la section d'investissement à 1 933 710 € soit un montant global de 10 413 904,01 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 : (à noter pour 2014, le montant élevé des dépenses d'ordre correspond au sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA					Prévisions 2019
	2014	2015	2016	2017	2018	
Dépenses à caractère général	1 606 664,68 €	1 787 159,93 €	1 541 859,66 €	1 443 714,74 €	1 544 067,41 €	1 803 283,00 €
Charges de personnel	3 910 446,56 €	3 896 684,76 €	3 948 352,46 €	3 846 678,90 €	3 768 218,83 €	4 026 000,00 €
Atténuation de produits	14 134,00 €	11 448,00 €	9 414,00 €	6 740,00 €	15 106,00 €	19 000,00 €
Dépenses imprévues						304 068,12 €
Opérations d'ordre	2 478 863,73 €	441 798,42 €	520 472,20 €	843 966,46 €	1 354 396,72 €	535 100,00 €
Autres charges de gestion courante**	956 066,55 €	1 072 043,22 €	917 038,91 €	1 175 463,32 €	785 706,89 €	921 983,00 €
Charges financières*	302 170,84 €	308 803,71 €	293 633,76 €	222 931,90 €	207 598,82 €	302 564,00 €
Charges exceptionnelles	10 637,02 €	7 867,78 €	10 191,81 €	7 359,77 €	5 087,00 €	549 855,89 €
Dotations aux provisions	25 000,00 €	25 000,00 €	265 078,00 €	267 603,00 €	39 085,00 €	18 340,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 303 983,38 €	7 550 805,82 €	7 506 040,80 €	7 814 458,09 €	7 719 266,67 €	8 480 194,01 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 24,83 % par rapport au réalisé 2018 mais en retirant le reversement de l'excédent du budget annexe EAU de 2017 soit un montant de 500 855,89 € du chapitre des charges exceptionnelles et la dotation des dépenses imprévues de 304 068,12 € l'augmentation se situe à 10 %.

Le détail par chapitre est le suivant :

1 – Charges à caractère général : 1 803 283 €

Ce poste comprend les achats de fournitures, les fluides, les prestations de services et l'entretien des bâtiments. Il augmente par rapport au réalisé 2018 de 16,79 % soit un montant de 259 216 €.

Cette augmentation est due à différents paramètres que l'on peut classer par catégories :

- 77 652 € : Augmentations liées à des évolutions de taux, tarifs, ...
- 87 749 € : Augmentations liées à des obligations réglementaires ou évènements
- 124 232 € : Augmentations liées à des opportunités de services supplémentaires aux Angériens,
- 22 248 € : Augmentations liées à la reconduction sur 2019 des prévisions 2018 et non du réalisé

Ces augmentations sont atténuées par des économies sur différents postes pour un montant global de 52 665 €.

2 – Les charges de personnel : 4 026 000 €

En augmentation de 6,84 % par rapport au réalisé 2018, il a été pris en compte le GVT - glissement vieillesse technicité ainsi qu'une enveloppe en réserve qui ne sera utilisée qu'en cas de nécessité.

3 – Atténuation de produits : 19 000 €

Il s'agit des dégrèvements de fiscalité dont bénéficient les jeunes agriculteurs et les propriétaires de logements vacants.

4 – Opérations d'ordre : 535 100,00 €

Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations.

5 – Autres charges de gestion courante : 921 983,00 €

Ce poste en hausse de 17,34 % comprend :

- Les subventions versées aux associations pour un montant global de 357 090 €,
- L'indemnité de l'assemblée locale pour 136 100 €,
- Les créances irrécouvrables pour 1 000 €,
- Le contingent du SDIS pour 241 230 €
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes pour un montant total de 173 153 € (Transports 32 810 € - bâtiment commercial 30 152 € - salle de spectacles EDEN 110 191 €),
- la redevance versée à SOLURIS 8 500 €
- Diverses participations versées aux syndicats intercommunaux 4 300 €
- Diverses charges pour un montant de 610 €.

Détail des subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - 2019	
ASSOCIATIONS	Montant
DIVERS	4 740 €
C.O.S.	1 000 €
Association de Sauvegarde des animaux	3 000 €
Souvenir Français	90 €
DDEN	150 €
Collège G TEXIER - Echange linguistique	200 €
APESA 17	300 €
CULTURE	214 750 €
A.4	78 700 €
YELLOW	50 000 €
A.A.J.C. (Togo)	300 €
Amuse Fock	400 €
Block House	3 350 €
Block Session	1 600 €
Cercle Philharmonique	400 €
Association de préfiguration Abbaye royale de St Jean d'Angély	80 000 €
SPORTS	98 890 €
Angérien Hand Ball Club	1 500 €
Athlétic Club Angérien	1 900 €
Amicale Boule Angérienne	2 700 €
Kayak club Angérien	3 500 €
Haltérophilie Musculation	500 €
Jeunesse Laïque Angérienne	1 500 €
Judo Club Angérien	2 000 €
Moto Club Angérien	4 000 €
Nautic Club Angérien	26 700 €
Pêcheurs Angériens	950 €
Plongée Subaquatique	1 375 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 000 €
RACA	8 000 €
S.C.A.	12 800 €
Saint-Jean Volley Ball	1 000 €
Tennis Club Angérien	2 000 €
Tir Angérien	1 000 €
U.V.A.	7 465 €

SERVICES SOCIAUX	35 710 €
Aide et Soutien	1 500 €
Arche	5 000 €
Association Cœur et santé	700 €
Associaton alcool assistance de la Charente Maritime	600 €
Croix Rouge Française	300 €
Secours Catholique	1 500 €
Restos du Cœur	1 000 €
Tremplin 17	17 000 €
Mission Locale Rurale	5 000 €
Jacky ? Alors on danse	3 000 €
Soleil des ans	110 €
ECONOMIE	3 000 €
Commerçants non sédentaires	3 000 €
Total des subventions	357 090 €

6 – Les charges financières : 302 564,00 €

Les prévisions prennent en compte une marge pour l'utilisation si nécessaire d'une ligne de trésorerie d'un montant de 10 000 €.

De plus, le transfert de l'emprunt en francs suisses du budget THERMES sur le budget de la Ville implique le versement des pertes de change d'un montant estimé à 14 000 € pour l'année.

Enfin, le refinancement de l'emprunt structuré FIXMS, décision du 25 janvier 2019, implique le versement de l'indemnité de refinancement d'un montant de 114 264 € financé par la reprise de provision.

Outre ces deux éléments, les charges financières sont en baisse essentiellement dûe à la volonté de la municipalité de ne pas avoir recours à l'emprunt.

7 – Charges exceptionnelles : 549 855,89 €

Outre le reversement de l'excédent 2017 du budget Eau à Vals de Saintonge communauté d'un montant de 500 855,89 €, ce poste comprend un montant de 30 000 € d'aides qui seront versées aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat en centre-ville, une dotation de 2 000 € pour les frais d'obsèques des personnes indigentes, un montant de 1 000 € dans l'éventualité d'un versement d'intérêts moratoires, 4 000 € pour l'opération Pass'Associations, 2 000 € pour faire face à d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs et de charges exceptionnelles et enfin une dotation de 10 000 € pour des bourses dans le cadre de création de commerces en partenariat avec la Région.

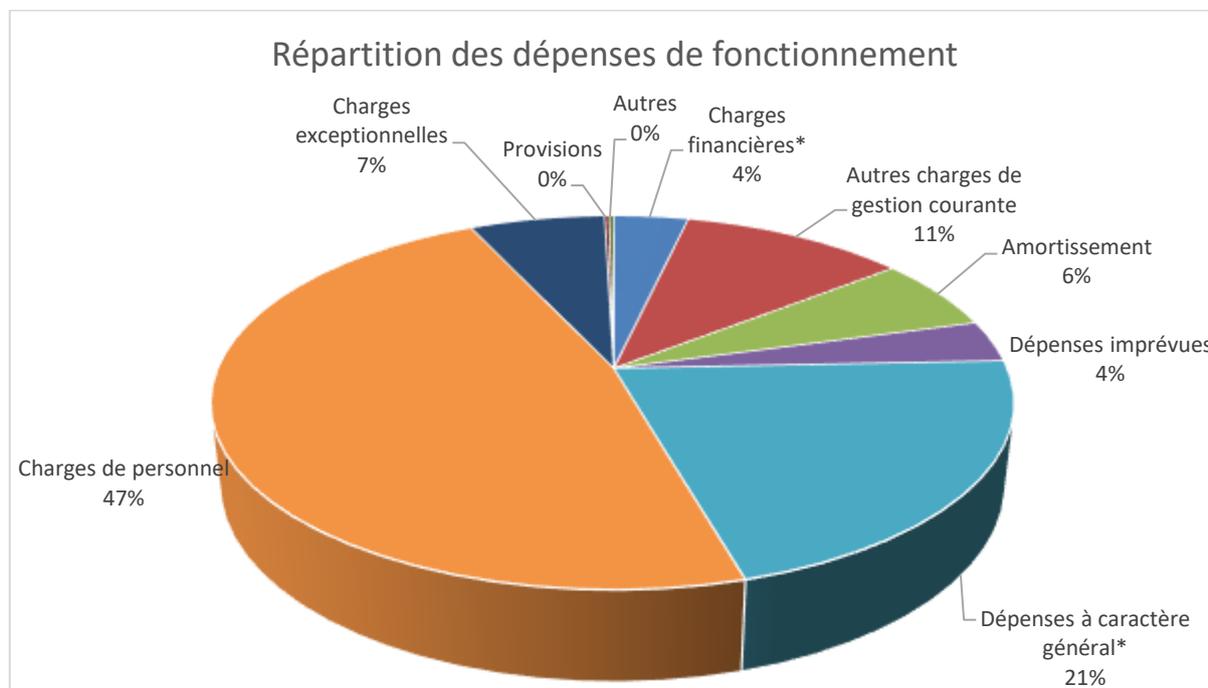
8 – Dotations aux provisions : 18 340,00 €

Il s'agit de provisions dans le cadre de programmes de réhabilitation d'immeubles en centre-ville. La SEMIS s'est engagée à réaliser les études de faisabilité, mais dans le cas où l'équilibre financier de l'opération ne serait pas réalisable ou si les financements n'étaient pas accordés, la Ville s'engage à rembourser les frais engagés. Une provision a donc été mise en place d'un montant de 18 340 € sur les exercices 2018 et 2019.

9 – Dépenses imprévues : 304 068,12 €

A ce stade et par mesure de sécurité, n'ayant pas reçu la notification des dotations de l'Etat, une inscription d'un montant de 304 068,12 € est inscrite en dépenses imprévues.

La répartition des dépenses de fonctionnement BP 2019 est la suivante :

**L'autofinancement**

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement qui sert en priorité au remboursement du capital de la dette puis au financement des projets d'investissement.

Récapitulatif section de fonctionnement	
Recettes	10 413,904,01 €
Dépenses	8 480 194,01 €
Autofinancement	1 933 710,00 €

III – Section d'investissement

Outre le remboursement du capital de la dette, la section d'investissement comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la ville à moyen et long terme.

Le budget d'investissement comprend toutes les dépenses faisant varier la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicule, d'études et de travaux sur les bâtiments, et des travaux de voirie.

Les recettes se composent du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement perçue en lien avec les permis de construire, des cessions d'immobilisations, de l'autofinancement.

Les orientations en matière d'investissement pour l'année 2019, consistent à conforter l'existant en matière de bâtiments, de voirie et d'équipement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget 2019

1 – Reprise du résultat 2018 et des restes à réaliser de l'exercice précédent

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reprise du résultat 2018 et des restes à réaliser et affectation			
Reprise des restes à réaliser	726 596,04 €	Reprise des restes à réaliser	57 083,50 €
Solde d'investissement reporté	129 228,03 €	Mise en réserve	798 740,57 €
Total	855 824,07 €	Total	855 824,07 €

2 – Crédits au titre du budget 2019

Sur un montant de dépenses de 2 996 400 € :

- 1 130 500 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette,
- 1 501 040 € correspondent aux travaux et acquisitions,
- 23 700 € sont destinés aux amortissements des subventions,
- 197 832 € constituent une enveloppe pour les dépenses imprévues,
- 13 530 € correspondent au montant de l'attribution de compensation versée à la CDC
- 1 500 € aux dépôts et cautionnements des locataires,
- 29 208 € correspondent au reversement de la taxe d'aménagement pour des permis de construire annulés,
- 99 090 € correspondent à des écritures d'ordre patrimoniales.

AR PREFECTURE

017-211703475-20190328-2019_03_D14-DE

Regu le 01/04/2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital dette	1 130 500 €	FCTVA	32 000 €
Dépôts et cautionnements	1 500 €	Avance remboursable NCA	10 000 €
Dépenses imprévues	197 832 €	Cessions d'immobilisations	325 000 €
Attribution de compensation versée à la CDC	13 530 €	<i>Caserne Voyer 155 000 €, Terrain Fontorbe 20 000 €, maison rue Jélu 150 000 €</i>	
Reversement de la taxe d'aménagement	29 208 €	Taxe d'aménagement	36 500 €
Travaux bâtiments		Autofinancement	1 933 710 €
Participation versée à la CDC	8 400 €	Subventions	
Bâtiments divers	20 000 €	Département : Piste BMX	6 250 €
Sécurisation local serveur mairie	6 000 €	DETR 2018 / Piste BMX	18 750 €
Mises aux normes	6 000 €		
Local Bénédictines : Cap séniors	35 000 €		
Chenil : chauffage	4 500 €		
<u>Marché</u>			
Porte automatique	4 000 €		
Grilles au sol	6 000 €		
Passage éclairage en LED	20 000 €		
Musée : climatisation 1 ^{ère} tr	21 000 €		
Travaux chapelle des Bénédictines	20 000 €		
Médiathèque : luminaires 3 ^{ème} Tr	15 000 €		
Ecole de musique : insonorisation salle	3 200 €		
Abbaye	65 000 €		
Travaux de voirie			
Participation Département	28 000 €		
Revêtement chaussées	212 000 €		
Aménagement trottoirs	50 000 €		
Aménagement sécurité routière	8 000 €		
Viabilisation crématorium St Eutrope	20 000 €		
<u>Rue du Palais</u>			
Acquisition	90 000 €		
Démolition	100 000 €		
Aménagement	250 000 €		
Sonorisation centre-ville	20 000 €		
Etude vidéo surveillance	3 000 €		
Marquage sol	3 500 €		
Acquisitions			
Informatique	16 000 €		
Logiciel gestion urbanisme	10 000 €		
Logiciel CEGID renouvellement licences	30 000 €		
Mobilier	4 000 €		
<u>Police municipale</u>			
Logiciel Logitude	7 020 €		
PVE Procès-verbal électronique	1 140 €		
Cage accueil chiens capturés	1 000 €		
Achat véhicule	20 000 €		

Sports			
Sonorisation fixe terrain synthétique	8 000 €		
Pose bordures sauts terrain honneur	10 000 €		
Homologation terrain honneur stade	10 000 €		
Travaux revêtement stade	7 000 €		
Coi : mise conformité traçages basket	5 000 €		
Gymnase Chauvet : rénovation	60 000 €		
Acquisitions			
Matériel musculation	4 000 €		
Acquisition défibrillateurs	5 000 €		
Buts mobiles terrain synthétique	4 000 €		
Acquisition véhicule	7 000 €		
Médiathèque : tablettes à livres	4 510 €		
Médiathèque : étagères	12 770 €		
Ecole musique : instruments	1 500 €		
Musée : acquisition et restauration	20 000 €		
Fourgon voirie	30 000 €		
Acquisition Goupil	25 000 €		
Mobilier urbain	3 000 €		
Achat extincteurs	2 000 €		
Illuminations	10 000 €		
Autolaveuse marché	9 000 €		
Achat aspirateurs à dos	1 500 €		
Achat matériel CTM	5 000 €		
Autres travaux			
Cimetière : allées	25 000 €		
Plan local d'urbanisme	5 000 €		
Mise en conformité aire de jeux	10 000 €		
Eclairage public	90 000 €		
Travaux électrification Coi + VRD	9 000 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Amortissements subventions	23 700 €	Amortissements	535 100 €
Intégration	49 090 €	Intégration	49 090 €
Intégration participation du SDEER	50 000 €	Intégration participation SDEER	50 000 €
Total	2 996 400 €	Total	2 996 400 €

Le projet de budget primitif 2019 se caractérise donc par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec davantage de services aux angériens,
- une stabilité des taux de la fiscalité,
- un programme d'investissement ciblé,
- pas de recours à l'emprunt

IV – Les données synthétiques du budget**Récapitulatif****FONCTIONNEMENT**

Recettes	10 413 904,01 €
Dépenses	8 480 194,01 €
Autofinancement dégagé	1 933 710,00 €

INVESTISSEMENT**Recettes**

Crédits reportés 2018	57 083,50 €
Affectation	798 740,57 €

Autofinancement 1 933 710,00 €

Recettes 2019	428 500,00 €
Opérations d'ordre	634 190,00 €

Total 3 852 224,07 €

Dépenses

Crédits reportés 2018	726 596,04 €
Reprise du résultat 2018	129 228,03 €
Dépenses équipement 2019	1 501 040,00 €
Remboursement capital de la dette	1 130 500,00 €
Dépôts et cautionnements	1 500,00 €
Attribution de compensation	13 530,00 €
Dépenses imprévues	197 832,00 €
Remboursement TA	29 208,00 €
Opérations d'ordre	122 790,00 €

Total Dépenses 3 852 224,07 €

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2019	Moyenne nationale de la strate (source collectivités locales.gouv exercice 2017)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 000 €	1 037 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 065€	1 167 €
Dotation globale de fonctionnement	211 €	151 €
Produit des impositions directes	568 €	478 €
Dépenses d'équipement brut	189 €	298 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	979 €	849 €

V – L'endettement

Sur l'exercice, il n'y aura pas de recours à l'emprunt afin de réduire l'encours de la dette. L'encours au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 7 777 443,64 € et les dépôts et cautionnements des locataires s'élèvent à 4 684,48 €.

Dette		Dette par habitant*
Encours au 1er janvier	7 777 443,64 €	849 €
Remboursement de l'exercice	1 130 500,00 €	
Encours prévisionnel au 31 décembre 2019	6 646 943,64 €	836 €

*à population constante

La dette bancaire consolidée au 1^{er} janvier 2019, tous budgets confondus, s'élève à 8 319 497,61 € et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 1 ^{er} janvier 2019
Budget principal – Ville	7 777 443,64 €
Bâtiment commercial	40 328,05 €
Transports	18 000,00 €
Assainissement	483 725,92 €
Total	8 319 497,61 €

La Ville a refinancé l'emprunt structuré dit « FIXMS » par un emprunt à taux fixe de 2,87 % en mars 2019.

La Ville a financé une partie de l'indemnité de refinancement par la reprise de provision et injecté l'autre partie dans le taux renégocié. Par ailleurs, le taux avant refinancement s'élevait à 4,43 %, sans déclenchement de la barrière, et le taux de refinancement à 2,87 %.

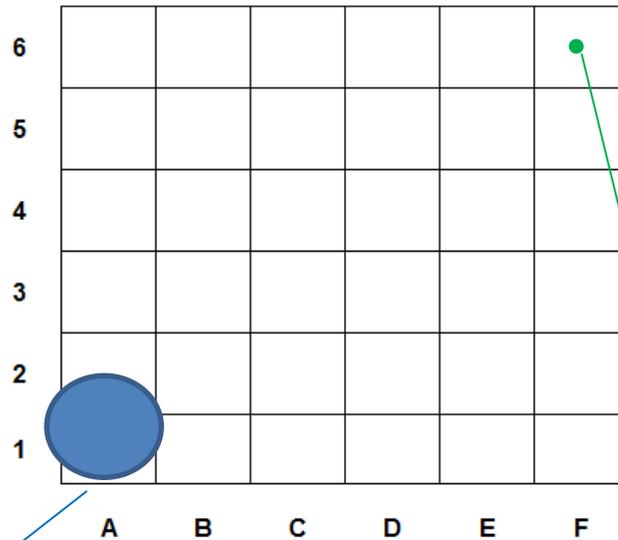
La typologie de la répartition de l'encours de la dette, du budget principal Ville, est la suivante :

Critères charte GISSLER – Tableau des risques

Indices sous-jacents		Les structures	
1	Indices en euros	A	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	B	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	(C) Option d'échange (swaption)

4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone euro	E	(E) Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	(F) Autres types de structure

REPARTITION DES RISQUES



7 674 194,86 € soit 99 % de l'encours

103 248,78 € soit 1 % de l'encours
(Emprunt en francs suisses)

VI – Consolidation des budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	3 852 224,07 €	10 413 904,01 €
Bâtiment Commercial	60 712,62 €	48 941,21 €
Salle de spectacles EDEN	1 222 544,09 €	161 150,39 €
Transports	10 173,64 €	40 610,00 €
Assainissement	1 370 669,82 €	390 211,65 €
TOTAL	6 516 324,24 €	11 054 817,26 €

VII – Plan pluriannuel

Afin d'élaborer le plan pluriannuel d'investissement, il convient de déterminer les marges de manœuvres de la collectivité en matière de financement.

Ce plan a été réalisé en prenant en compte les éléments connus à ce jour, l'impact de la réforme de la fiscalité communale et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement ne peuvent pas à ce stade être intégrés.

1 – Fonctionnement

	2020	2021	2022
Recettes	8 266 321 €	8 285 602 €	8 304 953 €
Dépenses	7 619 587 €	7 598 872 €	7 586 623 €
Résultat de l'exercice	646 734 €	686 730 €	718 330 €

2 – Financement

	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	646 734 €	686 730 €	718 330 €
Estimation du résultat n-1	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Amortissements	530 000 €	520 000 €	510 000 €
Financement investissement	1 376 734 €	1 406 730 €	1 428 330 €

3 – Investissement

		2020	2021	2022
Dépenses	Remboursement de la dette	945 200 €	958 200 €	935 800 €
	Attribution compensation CDC	13 530 €	13 530 €	13 530 €
	Amortissement subventions	9 000 €	9 000 €	9 000 €
	Total dépenses obligatoires	967 730 €	980 730 €	958 330 €
Financement disponible		409 004 €	426 000 €	470 000 €

		2020	2021	2022
Recettes	Avance remboursable NCA	10 000 €		
	Taxe d'aménagement	13 000 €	12 000 €	10 000 €
	FCTVA	80 000 €	80 000 €	60 000 €
	Cessions d'immobilisations*	350 000 €		
	Emprunt		500 000 €	500 000 €
	Total recettes propres	453 000 €	592 000 €	570 000 €
Disponible financement équipement		862 004 €	1 018 000 €	1 040 000 €

- * 2020 : 350 000 € vente terrain du Coi à LUXEL

Au regard du redressement des finances de la Ville, il a été intégré à compter de 2021 un emprunt d'un montant de 500 000 € dans le PPI pour financer les programmes d'investissement.

Programmes	2020	2021	2022
Matériel informatique	40 000 €	60 000 €	60 000 €
Ecrans conseil salon honneur	20 000 €		
Culture		70 000 €	70 000 €
Acquisition musée	10 000 €		
Travaux réserve lapidaire	10 000 €		
Musée : climatisation 2 ^{ème} tr	14 600 €		
Acquisition matériel musée	2 000 €		
Ecole musique : acquisition matériel	15 000 €		
Bâtiments		200 000 €	200 000 €
Bâtiments communaux divers	20 000 €		
Mises aux normes	8 000 €		
Chapelle des Bénédictines			
Réseaux et voirie		378 000 €	400 000 €
Eclairage public	30 000 €		
Réseaux voirie	100 000 €		
Voirie ext résidence Renée	46 604 €		
Programme trottoirs	50 000 €		
Défense incendie	3 500 €		
Acquisition matériel		60 000 €	60 000 €
Achat matériel CTM	5 000 €		
Sports		250 000 €	250 000 €
Stade : piste athlétisme	150 000 €		
Stade : Aménagement terrain rugby	50 000 €		
Boulodrome ext : sanitaires	10 000 €		
Coi : réaménagement salle	100 000 €		
Chauvet : panneaux basket	3 000 €		
Graveau : court béton poreux	28 000 €		
Pelouaille : renovation vestiaires	15 000 €		
Achat tracteur terrain synth	13 000 €		
Skate parc	11 500 €		
Aire de jeux	10 000 €		
Création aire de jeux	30 000 €		
City stade	60 000 €		
Combi hand/basket extérieur Chauvet	6 800 €		
TOTAL	862 004 €	1 018 000 €	1 040 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :
- **Section d'investissement**
 - En dépenses et en recettes 3 852 224,07 €
- **Section de fonctionnement**
 - En dépenses et en recettes 10 413 904,01 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 22 Contre : 6 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D14-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.